



# Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)

Pointe-à-Pitre, le 15 juillet 2020

**A l'attention  
de tous les adhérents de la CGTG.**

## **Objet : Réponse à la lettre ouverte de Mme HUC.**

Le 11 juillet 2020, j'ai reçu une lettre ouverte de Madame Cindy HUC dans laquelle, elle me demande, en tant que Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe, de destituer notre camarade Ruddy BOULON de ses qualités de Délégué du Personnel et de Délégué Syndical au sein de la SA BOLOGNE.

Mme HUC m'a interpellé directement et publiquement. Il en est de même pour notre camarade Clotaire RIMBON en qualité de Secrétaire Général de la Fédération Agroalimentaire.

En ce qui me concerne, il me revient tout d'abord de rendre compte de mes activités à tous les adhérents de notre confédération à jour de leur cotisation. Libre à eux de le diffuser plus largement.

D'emblée, je tiens à préciser qu'il est hors de question pour moi de me prononcer sur certaines accusations mentionnées dans la lettre ouverte. Je pense qu'il y a eu un dépôt de plainte et qu'une enquête est en cours. Si de tels faits décrits sont avérés, notre organisation en tirera toutes les conséquences.

Pour revenir au dossier en lui-même.

Le vendredi 06 avril 2018, à l'occasion de ma convocation, dans le cadre de la première affaire en diffamation intentée par Tino DAMBAS, j'ai été sollicité par le conjoint de Mme HUC, devant le tribunal de Basse-Terre, pour discuter de la situation sociale de sa femme qui travaille à la SA BOLOGNE.

Je les ai rencontrés tous les deux à l'Union-Locale CGTG de Basse-Terre à trois reprises.

La première fois, je les ai écoutés et ai pris des notes. À la deuxième, j'ai récupéré une partie des documents du dossier.

J'ai fixé une troisième rencontre avec pour objectif en amont de tenir une assemblée-générale pour informer nos syndiqués et qu'ils se prononcent de la nécessité de créer un rapport de force dans l'intérêt de Mme HUC.

Entretemps, comme convenu, son conjoint m'a fait parvenir, par mail, des documents supplémentaires.

En fait, en raison du grand nombre de camarades absents pour congés, la première assemblée-générale a été reportée. Lors de la deuxième, la majorité des camarades, à plus de 86%, a voté contre toutes formes de mobilisation.

Les raisons évoquées étaient les suivantes : «...Mme HUC a toujours refusé d'adhérer au syndicat et qu'elle était très proche de la responsable de la boutique qui ne veut plus d'elle. Elle a eu ce qu'elle mérite...».

J'ai informé Mme HUC de la décision. Je lui ai indiqué qu'elle peut saisir le Conseil des prud'hommes.

Dire que la confédération n'a rien fait ce n'est pas vrai.

Mme HUC reproche à nos camarades d'avoir fait grève pour deux cadres et non pour elle ? Déjà, les deux étaient adhérentes à la CGTG et la décision a été prise en assemblée-générale. La grève a été votée à l'unanimité.

Le 03 novembre 2015, ils ont élaboré un cahier de revendications avec, entre autres, le sort des deux cadres et un accord a été signé après 8 jours de grève.

S'agissant de la grève en soutien du troisième cadre, j'ai découvert cette information en lisant le quotidien. J'ai appelé plusieurs camarades dont BOULON.

Je leur ai fait remarquer qu'ils n'ont pas informé la confédération de leur action et, surtout qu'ils sont en grève sans avoir élaboré un cahier de revendications.

Dans la foulée, les syndiqués se sont réunis. Après discussions, ils ont pris la décision d'y mettre un terme.

Je n'ai pas été surpris par ce soutien car les mêmes camarades ont proposé qu'il soit candidat aux élections au Comité Social et Économique sur la liste CGTG.

Je me suis opposé et j'ai fait part des raisons de mon refus dans une assemblée-générale. Le concerné était certes salarié de la SA BOLOGNE mais c'est aussi un planteur de bananes avec qui notre syndicat de la banane est en conflit. Après mes explications, les camarades ont revu leur position.

Mme HUC travaillait dans la boutique. Les autres à la production et dans les bureaux.

Ce n'est pas la première à être licenciée dans la boutique. Il y a eu un précédent. Pourtant, la salariée en question était adhérente à la CGTG. Les autres camarades ont pris la décision de ne pas faire grève.

C'est malheureusement le choix démocratique des camarades.

Quelques informations sur la section syndicale de la SA BOLOGNE. Elle a été créée il y a plus de 15 ans.

Ce sont toujours les mêmes qui sont candidats et qu'il n'y a que BOULON qui accepte la fonction de Délégué Syndical. A plusieurs reprises, il a demandé de désigner un autre camarade.

Chaque année, le taux de syndicalisation tourne autour de 80% des salariés.

Ils ont toujours contribué financièrement à la solidarité en faveur des camarades en lutte et aussi envers la confédération à l'occasion de l'affaire Despointes ainsi que pour toutes les manifestations de la confédération.

Lors de la dernière grève, il y a 5 ans, BOULON a été contrôlé par ses propres camarades syndiqués.

Ils lui ont fait comprendre qu'ils pouvaient le démettre de son mandat de Délégué Syndical en cas de rencontre secrète avec le directeur général, François MONROUX. Il est hors de question qu'il vende et trahisse les intérêts de ses camarades.

Il y avait ce risque en lien avec le fait que l'entreprise avait antérieurement contribué aux activités extra professionnelles de Boulon.

Par ailleurs, je précise que le directeur MONROUX est aussi actionnaire à la SA BOIS-DEBOUT. A plusieurs reprises, nos camarades de la banane se sont adressés à ceux de la SA BOLOGNE pour mener des actions communes. Cela ne s'est pas concrétisé car les camarades de la SA BOLOGNE ne l'ont pas voulu.

Nos camarades de la banane n'ont jamais demandé la destitution de quiconque !

A ma connaissance, BOULON n'a, à ce jour, signé aucun accord d'entreprise qui remet en cause les intérêts des travailleurs de la SA BOLOGNE.

Néanmoins, dans le respect des statuts de notre confédération, avec notre fédération agroalimentaire, dans les tous prochains jours, nous réunirons la section syndicale pour débattre de tous les sujets y compris de la teneur de cette lettre ouverte.

En attendant, ce qu'il faut retenir de cette affaire, c'est que nous devons prendre toutes les précautions d'usage pour éviter que l'on fasse l'objet de critiques réelles ou supposées.

Nous rappelons nos principes. Sauf manquement grave, il appartient à nos camarades syndiqués à jour de leur cotisation, et à eux seuls, de solliciter une telle demande de destitution d'un délégué syndical auprès de notre confédération.

Salutations militantes

**CONFEDERATION GENERALE  
DU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE  
CGTG**

4, Cité Artisanale Bergevin - 97110 PAP  
Tél.: 0590 82 34 61 - Fax : 0590 91 04 00  
cgtg.confederation@wanadoo.fr

**Le Secrétaire Général**

**Monsieur Jean-Marie NOMERTIN**